



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

pêche électrique

Question au Gouvernement n° 365

Texte de la question

PÊCHE ÉLECTRIQUE

M. le président. La parole est à M. Joachim Son-Forget, pour le groupe La République en marche.

M. Joachim Son-Forget. Monsieur le ministre de l'agriculture et de l'alimentation, le 21 novembre dernier, la commission Pêche du Parlement européen a voté pour le développement de la pêche électrique, qui est controversée. Je le regrette.

Il s'agirait maintenant d'étendre la pêche électrique à toutes les eaux européennes, bien que l'innocuité de la méthode sur la biodiversité marine soit largement contestée par les scientifiques. Sans aller jusque-là, faisons preuve d'un peu de bon sens : tout le monde sait que l'eau conduit l'électricité. Même nos enfants savent qu'il ne faut pas mettre les doigts dans la prise, *a fortiori* s'ils sont mouillés.

Les conséquences des coups de jus dans l'eau sont désastreuses. Pêcheurs comme scientifiques relatent des poissons à la colonne vertébrale fracturée, des lésions neurologiques, des modifications du comportement, et la mise en danger de la reproduction d'espèces dont les œufs et les juvéniles sont les plus fragiles.

M. Fabien Di Filippo. Les poissons sont mieux défendus que les agriculteurs !

M. Erwan Balanant. Taisez-vous, c'est important !

M. Joachim Son-Forget. Pour convaincre, les lobbys usent des expressions à la mode. Pim Visser, président de l'Association européenne des organisations de producteurs dans le secteur de la pêche, nous parle d'une technique innovante, de prétendus objectifs de réduction des émissions carbone. Personne n'est dupe : seule la poursuite irresponsable du profit de court terme justifie l'usage de cette technique.

J'entends la voix des pêcheurs des Hauts-de-France, parce que ce sont les premiers menacés par la dégradation des stocks halieutiques qui résulte de telles pratiques employées par les Néerlandais. À Dunkerque, à Boulogne, à Calais, combien de fileyeurs doivent pêcher loin de leur domicile, voire envisager d'arrêter toute activité ?

M. Éric Straumann. Et dans le lac Léman, c'est comment ?

M. Joachim Son-Forget. Ne soyons pas à contre-courant de l'Histoire : la communauté internationale s'engage pour les aires marines protégées, pour la pêche durable. Nous savons aujourd'hui que la protection de la biodiversité marine fait partie intégrante de la lutte contre le réchauffement climatique.

La réponse européenne doit être ferme, sans équivoque, contre l'extension de cette dérogation et contre les arguments fallacieux des expérimentations qui l'accompagnent. On passe de 5 % de la mer du Nord à 5 % de l'espace européen.

M. Éric Straumann. Ça fera comme le glyphosate !

M. Joachim Son-Forget. Cela me rappelle l'histoire du nez du chameau. Si vous autorisez un chameau à entrer son nez dans la tente, il l'envahit, puis la retourne.

Demain, monsieur le ministre, comment porterez-vous la voix française à Bruxelles, pour faire interdire cette prétendue innovation, nuisible aux générations actuelles et futures ? *(Vifs applaudissements sur tous les bancs.)*

M. Erwan Balanant. Zéro pour cent de pêche électrique !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation.

M. Stéphane Travert, ministre de l'agriculture et de l'alimentation. Monsieur le député, vous évoquez avec une passion non feinte la pêche électrique. Je veux vous redire ici une nouvelle fois la position de la France. Je serai très clair.

M. Jean-Paul Dufrègne. Et ferme !

M. Stéphane Travert, ministre. Je connais votre implication sur ces sujets, en tant que co-rapporteur de la mission d'information sur les mers et océans. Je veux saluer aussi l'action dans ce domaine de Jean-Pierre Pont.

Vous avez raison, monsieur le député, les députés européens de la commission Pêche n'ont pas réussi à trouver un accord sur l'avenir de la pêche électrique. En l'absence de vote conclusif, le Parlement européen aura à se prononcer en février prochain.

M. Erwan Balanant. En décembre !

M. Stéphane Travert, ministre. Je veux vous rappeler la position de la France, qui a toujours été la même et que j'ai déjà pu exposer : la France s'opposera à toute levée d'interdiction de la pêche électrique au-delà de la dérogation actuelle. La pêche au chalut électrique est effectivement interdite dans l'Union européenne, sauf dans le cadre d'expérimentations particulières et de recherches scientifiques. Cette pêche est donc aujourd'hui pratiquée dans un cadre expérimental.

M. François Ruffin. Engagez-vous pour le zéro pêche électrique !

M. Stéphane Travert, ministre. La position de la France sur cette technique est claire : il n'est pas question de revenir sur cette interdiction, car, par rapport aux techniques actuelles, la pêche électrique n'a pas fait la démonstration de l'absence d'impact négatif sur l'environnement et les écosystèmes marins.

Lors de l'examen de la proposition de règlement relatif à la conservation des ressources halieutiques et à la protection des écosystèmes marins par des mesures techniques, la France a demandé le maintien de la réglementation actuelle. Le Gouvernement continuera à défendre cette position dans les discussions engagées avec le Parlement européen.

Monsieur le député, vous pouvez compter sur moi pour défendre cette position. *(Applaudissements sur les bancs du groupe REM.)*

Données clés

Auteur : [M. Joachim Son-Forget](#)

Circonscription : Français établis hors de France (6^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 365

Rubrique : Aquaculture et pêche professionnelle

Ministère interrogé : Agriculture et alimentation

Ministère attributaire : Agriculture et alimentation

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée au JO le : [30 novembre 2017](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [30 novembre 2017](#)